



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Thorens et consorts : « Nouveau tracé du m3 : quelles conséquences pour Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité réalise une étude de projet de galerie piétonne, entre la gare et le Flon et en présente les résultats à ce conseil dans les meilleurs délais. »

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité prévoit des mesures d'accompagnement afin que la place Chauderon ne soit pas qu'une plateforme de mobilité mais également une place attractive, vivante et conviviale. »

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité s'engage à assurer une connexion en transport public entre le Plateau de la Blécherette et l'hyper centre-ville (Riponne/Bel-Air/Saint-François) après la réalisation du m3. »

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité s'engage à assurer une desserte fine en transport public du Plateau de la Blécherette après la réalisation du m3. »

La résolution de Mme Meinherz, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité développe une étude de projet pour une liaison piétonne connectant de manière intuitive et directe les arrêts du Flon, de Chauderon et de Vigie, en prenant en compte les questions d'accessibilité et de facilité et rapidité de passage. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président

La secrétaire adjointe

